

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 20 (1958)
Heft: 7

Rubrik: Questionnez - on vous répondra!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Questionnez — on vous répondra!

Question: Je me suis déjà souvent demandé comment il me serait possible d'acheter une machine sans passer par un intermédiaire, auquel il faut, comme on le sait, remettre 12 à 30 % du prix d'achat sans qu'il ait eu à remuer le petit doigt ... Il y a là quelque chose d'absolument anormal, d'autant plus que les frais de production du paysan suisse sont déjà bien trop élevés. On devrait certainement pouvoir s'arranger avec certaines fabriques avantageusement connues pour obtenir les machines directement, ainsi que c'est par exemple possible avec l'organisation d'entraide de Grabs (SG) en matière d'achat de bétail.

L'année passée, j'ai été intéressé à l'OLMA, à Saint-Gall, par un râteau faneur-andaineur commandé par prise de force. Mais avec les conditions qui existent actuellement et auxquelles j'ai fait allusion, il faudra longtemps jusqu'à ce que je me décide, car je dois gagner mon argent trop durement.

J.H., à G. (ZH)

Réponse — Remarque de la Rédaction:

Nous n'ignorons pas que la question qui vient d'être posée ici soulève un problème particulièrement épiqueux. Aussi laisserons-nous pour le moment le soin d'y répondre à la Fédération suisse des marchands de machines agricoles. Nous savons que cette réponse ne satisfait pas complètement. On n'oubliera cependant point que le problème de la marge commerciale des intermédiaires n'a pas non plus été résolu dans les autres branches d'activité. D'un autre côté, il semble difficile de contester que le commerce ne se ressente tout autant que d'autres secteurs économiques de l'augmentation du coût de la vie (même les associations coopératives agricoles) et que ce renchérissement prend actuellement de telles proportions qu'il oblige les consommateurs à tenter d'obtenir des réductions. Comme il ne reste plus grand-chose à faire auprès des producteurs, on se voit contraint de se tourner vers le commerce intermédiaire. C'est du reste là que réside l'explication du succès de la Migros, semble-t-il. A cet égard, il apparaît que le commerce des machines agricoles, notamment, aurait besoin d'être encore mieux organisé. Mais donnons maintenant la parole

à Mr B. Lützelschwab, de Liestal, qui est le président de la Fédération suisse des marchands de machines agricoles:

Le commerce des machines agricoles n'est pas le commerce des bestiaux !

En tant qu'intermédiaire entre le producteur et le consommateur, le marchand de machines agricoles a la tâche de procurer à l'agriculteur, de façon consciente, les machines et instruments qui se montrent les plus rationnels et les plus économiques pour son exploitation. Il a le devoir, selon ses connaissances et son expérience, de mettre l'acquéreur dûment au courant de l'emploi de la machine achetée, ainsi que de veiller, grâce à un service après-vente bien organisé, à ce que les défauts éventuels soient éliminés et les réparations ultérieures effectuées.

La fonction du marchand-réparateur de machines agricoles répond ainsi à un besoin réel de l'agriculture et les paysans prévoyants ne voudraient pas renoncer à ces intermédiaires. Etant donné que les progrès techniques sont appliqués également dans l'agriculture à un rythme incroyablement rapide, on doit comprendre que la tâche du marchand-réparateur se trouve actuellement compliquée par d'énormes exigences et qu'il est obligé de s'y consacrer totalement. Afin d'être en mesure de conseiller utilement l'agriculteur, il lui faut se tenir constamment au courant, notamment en lisant les publications spécialisées, en assistant à des démonstrations, en suivant des cours et en visitant des expositions. A ce propos, on nous permettra de rappeler que depuis longtemps, la Fédération suisse des marchands de machines agricoles s'est fait un devoir d'organiser chaque année des cours techniques de perfectionnement, aussi intéressants qu'instructifs, afin que ses membres soient dûment renseignés sur les questions d'actualité intéressant leur profession.

Il faut malheureusement constater que des usages critiquables se sont implantés ici et là. Certains représentants engagent des démarcheurs étrangers à la branche, qui ne s'y connaissent absolument pas en machines

agricoles, et dont l'activité se limite à signaler l'adresse de clients éventuels. De pareils agents font le plus grand tort non seulement au commerce des machines agricoles, mais également aux agriculteurs, car ceux-ci ne peuvent raisonnablement s'attendre à ce que les machines livrées par de tels démarcheurs leur soient réparées ultérieurement par les autres maisons.

En ce qui concerne les prestations fournies par le marchand de machines agricoles, il y a lieu de dire à ce propos que tout bon travail mérite salaire, qu'il s'agisse de celui de l'agriculteur ou de celui du marchand-réparateur. La Fédération internationale des marchands de machines agricoles (CLIM-MAR), dont le siège est à Paris, a pu constater récemment, en procédant à des comparaisons, que des dix pays affiliés à cette organisation, c'est en Suisse où les marges bénéficiaires du commerce des machines agricoles sont les plus basses. Avant la guerre, les taux appliqués chez nous équivalaient à peu de chose près à ceux d'autres pays européens. Ils furent toutefois réduits de façon constante par une ordonnance de l'Office fédéral de contrôle des prix. D'après ces dispositions, et en dépit de l'augmentation continue des prix et des frais généraux, il n'était plus permis au commerce de bénéficier de la même marge qu'avant la guerre. C'est ainsi qu'en Suisse, le commerce des machines agricoles n'arriva à se maintenir que par l'accroissement du volume de ses ventes. Aussi est-il possible d'affirmer que par rapport au fabricant de machines agricoles, le marchand-réparateur ne profite que dans une mesure insignifiante de la haute conjoncture.

On devrait cependant reconnaître aujourd'hui que l'agriculteur, l'intermédiaire et le fabricant naviguent sur le même bateau, si je puis dire. Le destin de chacun d'entre eux dépend de la prospérité des deux autres. Tous sont finalement des représentants de la même idée, autrement dit de celle qui veut que notre culture, notre économie et notre existence soient basées sur les valeurs humaines qui forment la structure de notre civilisation occidentale. Ces valeurs sont la propriété privée, l'initiative privée, la responsabilité personnelle, la tolérance et le respect mutuel. C'est une telle cause que devrait servir le producteur, en fabriquant des produits de

haute qualité, et le commerçant, en conseillant utilement sa clientèle et en assurant un bon service après-vente. C'est cette cause que sert finalement aussi l'agriculteur en s'adressant en toute confiance aux deux autres pour acheter ses machines.

B. Lützelschwab,
président de la Fédération suisse des
marchands de machines agricoles.

Question: Comme j'habite assez loin d'un poste de distribution de benzine, je m'intéresse à la question de l'achat éventuel d'un tank. A combien me reviendrait la benzine franco domicile, dans ce cas, et que coûte un tank d'environ 1000 litres ? Quelles sont les prescriptions en vigueur ? Est-ce qu'il est permis d'adapter un robinet au tank ? Dans un article qui a paru il y a une année dans le TRACTEUR, et où l'on parlait de la police du feu, il était dit que cette dernière ne peut exiger le remisage des machines agricoles à moteur auxiliaire dans un garage lorsque leur réservoir à benzine contient moins de 20 litres. Est-ce exact ?

BE

Réponse: Un tank pour l'entreposage de la benzine coûte de 500 à 550 fr. Par rapport au prix du litre payé au distributeur, celui de la benzine livrée par quantités de 1000 litres est de 3 ou 4 cts inférieur, et parfois davantage. Avec la benzine, la fixation d'un robinet au tank n'est pas autorisée. Selon une prescription de l'Etablissement cantonal bernois d'assurance contre l'incendie, les machines agricoles motorisées peuvent être remisées ailleurs que dans un local à l'épreuve du feu si leur réservoir à benzine a une capacité de moins de 2 litres.

Le Secrétariat central

Tracteur

Ferguson-Diesel 1954 complètement revisé, barre de coupe neuve, vendu avec garantie.

Prix: Fr. 8'000.—
2 Pony Massey-Harris
neufs. Prix très bas.

Garage Kölliker, Vouvry